

Sujet : [INTERNET] remarques enquête publique Linkcity persan

Date : Thu, 25 Jul 2019 13:11:44 +0200

De : Larsens Helena <larsensh78@gmail.com>

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

C'est par une tribune de l'opposition dans le dernier bulletin municipal de Champagne sur Oise réceptionné le jeudi 18/07 que j'apprends qu'il y avait une enquête publique qui s'est déroulée entre le 11/06 et le 12/07 pour la construction d'un bâtiment de stockage par la société Linkcity.

Après renseignements sur le site de la Préfecture j'ai pu constater qu'il y avait eu une demande de prolongation de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, jusqu'au 26/07.

Or à la lecture des documents mis à dispositions sur le site internet de la Préfecture j'ai un certain nombre d'interrogations à formuler :

1/ après avoir fait un tour des principaux panneaux d'affichages règlementaires sur la ville de Champagne Sur Oise, j'ai pu constater que seul le panneau sur le parking de la mairie présentait l'affiche officiel de l'enquête publique. Il n'y avait pas non plus d'information sur le réseau social FACEBOOK et sur le site de la Ville de Champagne Sur Oise il fallait entrer dans l'onglet actualités sinon aucun bandeau n'affichait en page d'accueil l'avis d'enquête publique.

Au regard des produits pouvant être stockés et des nuisances occasionnées l'information a t'elle été assez diffusée auprès de la population?

2/Je m'étonne que ce type d'activité puisse être créatrice de 200 emplois comme l'annonce Linkcity. En effet les poids lourds viendront certainement de l'extérieur du bassin d'emplois de Persan ou des villes limitrophes. ce n'est donc pas un argument permettant une fois de plus d'opposer économie et environnement. Compte tenu des enjeux nationaux l'un ne va pas sans l'autre et ce type d'activité non seulement ne permet pas d'être créatrice d'emplois mais en plus génère des nuisances pour les habitants. Comment Linkcity peut argumenter et certifier cette création d'emplois?

2/ l'entreprise Linkcity est seulement le constructeur du bâtiment et il n'est pas mentionné dans leurs demande qui sera la société exploitante du site. Or, compte tenu des éléments transmis par Linkcity sur la précisions des produits qui seront stockés, il me semble important de connaître qui sera la société qui rachètera ou sera sous contrat bail ?

3/J'ai pu constater que l'ARS émettait un avis défavorable en date du 05/10/18 sur ce projet suivant l'enjeu sanitaire lié aux nuisances sonores. Or il n'y a pas que ces nuisances qui sont mis en évidence dans le rapport de l'ARS il y aussi un enjeu majeur lié à la pollution de l'air par toutes les particules fines rejetées par l'accroissement quotidien du trafic (300

poids lourds et plus de 400 véhicules légers) . On connaît aujourd'hui les effets notoires sur la santé publique par différents rapports dont celui du Sénat de 2018 ou encore le rapport allemand de mars 2019. D'ailleurs le gouvernement a créé depuis le 23/05/2019 le conseil de défense écologique

afin notamment de fixer des priorités dans le domaine des enjeux écologiques, en particulier autour du climat et de la biodiversité. ce projet ne va t'il pas à l'encontre des engagements clairs sur la réductions de la pollution prises par le Président de la République?

4/ J'ai également été choquée de lire dans le rapport du 24/09/2018 par le service des risques industriels et particuliers du SDIS du val d'Oise les difficultés opérationnelles qui sont nombreuses et donc la conclusion du SDIS à savoir d'éviter des projets sous ou à proximité des lignes hautes tensions. Est ce donc raisonnable d'autoriser un tel projet avec les risques encourus en cas notamment d'incendie? On a dans les 2 mois passés des exemples comme l'entreprise Cogetrad à Saint Ouen l'aumone du 02/06/19 provoquant des fumées toxiques visibles à des kilomètres car j'ai vu ce jour là le nuage de fumées. La Préfecture avait d'ailleurs mis sur son compte twitter le message suivant : "Restez confinés à votre domicile et ne cherchez pas à quitter la zone », a tweeté ce dimanche en début d'après-midi la préfecture du Val-d'Oise. Encore plus récent l'incendie du SIAAP survenu le 03/07/19 et dont encore aujourd'hui on ne sait pas toutes les pollutions induites et les conséquences sur la santé publique

5/l'augmentation du trafic routier occasionné par ce projet sera considérable alors que l'axe routier est déjà saturé.

6/ la société Linkcity dans les réponses apportées mentionne que les lignes hautes tensions devraient être déposées en 2021. Sachant que c'est un projet privé et que déjà l'aménagement de la ZAC a bénéficié d'argent public à qui sera la charge financière d'enfouissement des lignes hautes tensions?

7/ pour l'instant la demande de Linkcity est du stockage d'un certain nombre de produits selon certaines classifications. Est ce que cela peut évoluer dans l'avenir et est ce que ce nouveau propriétaire ou bailleur pourra demander une autre autorisation pour d'autres produits pouvant être classés dangereux?

8/ suite aux avis du SDIS et de l'ARS Linkcity a répondu forcément par la positive aux différentes remarques. Quels seront les engagement contractuels effectivement pris par Linkcity et comment être sûr que ceux ci seront respectés?le doute ne doit il pas prévaloir car dans leur demande initiale Linkcity n'apportait pas les éléments permettant à l'ARS ou au SDIS d'approuver leur projet?

J'ai des enfants qui présentent des pathologies directement causées par les effets de la pollution de l'air. Mon choix d'habiter Champagne sur Oise c'est fait en fonction de l'état de santé de mes enfants préférant un environnement plutôt préservé et donc sans risque pour la santé de ma famille. Les Villes ont assez sacrifié de zones naturelles ou agricoles et permises l'urbanisation à outrance avec toutes les nuisances connues à ce jour et ce malgré des avis défavorables de la DRIEE.

**L'Etat s'engage fermement à lutter contre la pollution de l'air alors j'ai toute confiance en
M. Le Préfet nouvellement nommé qui sera faire respecter les engagements pris par
Monsieur Le Président de la République.
Une Champenoise**

